

le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 54 - JUILLET 2006



La France vient de revivre ce printemps, au sujet du CPE, une crise sociale dont elle a le secret. Bien sûr le CPE ne concernait pas que les étudiants, mais tous les jeunes et en particulier les moins diplômés.

Il n'empêche que les étudiants, et en particulier ceux qui se sont orientés vers l'Université, rencontrent de vraies difficultés que la plupart de nos voisins ignorent, dont nous connaissons depuis longtemps les raisons et qui, par notre refus d'envisager toute réforme, constituent un véritable scandale.

En effet, nombreux sont les jeunes qui n'obtiennent aucun diplôme et se retrouvent après un, deux, trois ans à l'université au bord de la route. D'autres diplômés à Bac+5 ou Bac+8, ne trouvent pas d'emploi à la sortie. François GOULARD, le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche l'a répété « la mauvaise orientation est une cause essentielle d'échec dans les premières années d'université, il faut améliorer, dès le secondaire, l'information des jeunes concernant le monde du travail », « la professionnalisation de l'enseignement supérieur est une priorité, les licences professionnelles, les masters, les écoles d'ingénieurs, les BTS ou DUT devraient doubler le nombre de leurs diplômés et les autres formations doivent aussi devenir plus professionnelles sans se dénaturer ».

Sur ces deux points, nous avons des propositions à faire et nous en avons informé le ministre François Goulard (voir page 3).

Gérald Lehmann
Délégué général

Revitaliser le dialogue social

Commencées en décembre 2004, les négociations sur les salaires minima dans les industries chimiques se sont achevées par un accord signé le 19 avril par trois organisations syndicales de salariés : CFE-CGC, CMTE/CFTC et FCE-CFDT.

Cette négociation qui, dans un premier temps, n'avait pu se conclure par un accord en 2005, avait été reprise début 2006. Une issue favorable a pu être trouvée grâce à la volonté de la majorité des partenaires d'aboutir en tirant les enseignements des difficultés précédentes.

Cet accord comporte deux dispositions essentielles :

■ L'adoption d'une « garantie mensuelle », constituée du salaire minimum, augmenté d'une somme complémentaire au profit des salariés de l'Avenant n° I. Cette garantie place le salaire du coefficient 130, et bien entendu tous

les salaires de l'Avenant n° I, au-dessus du SMIC.

■ Le relèvement de 4,15 % de la valeur du point et donc des salaires minima permet de prendre en compte l'évolution du coût de la vie depuis janvier 2004. Fixé à 7,02 €, le point a été calculé en anticipant le relèvement du SMIC du 1^{er} juillet. Cette valeur sert également de base pour le calcul des primes conventionnelles : prime d'ancienneté, prime de nuit, de dimanche et de jour férié.

Pour l'ensemble de ces éléments, il a été décidé de conserver la référence, prévue dans la convention collective, de 165,23 heures par mois. Les nombreuses entreprises qui ont compensé intégralement le passage à 35 heures continueront, bien entendu, à respecter la teneur de leur engagement, tout en vérifiant la cohérence avec les nouveaux minima.

Cet accord, qui permet de sortir de l'impasse dans laquelle les négociations étaient engagées depuis de nombreuses années, va relancer et revitaliser le dialogue social dans la branche. Il est d'ailleurs prévu, à l'article 6, que les partenaires se rencontrent d'ici la fin de l'année 2006 pour examiner ensemble les dispositions salariales de la convention collective. Ces négociations permettront de tester la volonté des partenaires de faire évoluer notre convention collective pour qu'elle soit mieux adaptée à notre réalité économique actuelle.

L'arrêté ministériel portant extension de l'accord du 19 avril 2006 ayant été publié au Journal Officiel du 23 juin, celui-ci conformément à son article 9 est entré en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2006.

Ithier d'AVOUT

Directeur du Département
Social, Emploi, Formation
Union des Industries Chimiques

D'une logique de guichet à une logique de projet

Le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2007-2012) se prépare dans une démarche interactive entre le comité de bassin, le Conseil d'Administration et le MEDD avec une consultation des parties prenantes élargie au maximum, notamment au niveau des commissions géographiques.

Le 9^{ème} programme devra être prêt pour septembre pour être validé fin novembre par le comité de bassin après examen en Conseil d'Administration. Il prendra en compte les priorités fixées par le projet de loi sur l'eau et les orientations données par la ministre : rattrapage du retard pris dans l'application de la directive eaux résiduaires urbaines (DERU), actions pour les milieux aquatiques, pour la lutte contre les pollutions diffuses, pour la réduction de la vulnérabilité à la sécheresse, pour la mise en œuvre des plans santé environnement et de gestion de la rareté de l'eau.

Chiffrage des travaux nécessaires

Les principaux éléments conduisent à 1 335 M €/an de travaux se répartissant essentiellement en 875 M €/an pour l'épuration et les réseaux d'assainissement collectif, 193 M € pour l'accès à la ressource, 77,4 M €/an pour l'épuration industrielle, 16 M € pour le traitement des déchets. Ces éléments sont à comparer au montant des travaux financés au 8^{ème} programme qui s'élèvent à environ 980 M €/an. Le décalage entre les moyens

de l'agence et ceux nécessaires pour financer l'ensemble des travaux nécessite la réduction des demandes et une modulation des aides et des ressources.

Modulation des redevances et des aides

Les zonages territoriaux permettent d'exprimer les priorités au travers de redevances et d'aides modulées selon la situation d'un territoire. Le zonage actuel est obsolète. Le nouveau zonage est fondé sur la base de l'état physico-chimique des masses d'eau pour intégrer les objectifs de la DCE. Il prévoit des redevances et des aides modulées en fonction des efforts à faire sur la dépollution pour atteindre le bon état. Ce zonage établit un lien fort entre le SDAGE et le 9^{ème} programme.

Modalités d'aide

Le 9^{ème} programme doit être l'occasion de poursuivre le passage, d'une logique de guichet à une logique de projet. L'agence doit orienter ses aides vers des projets dans une logique d'obtention de résultats.

Pour l'assainissement, l'Etat demandera à chaque collectivité dont la station aurait du être mise aux normes depuis 1998 ou 2000, un échéancier. Son non-respect entraînerait une baisse des taux de subvention de 5 % par an de retard.

La dépollution industrielle reste un enjeu important pour le 9^{ème} programme. Du fait de l'encadrement européen, les critères d'attribution doivent être spécifiques à l'industrie. Le recours aux technologies propres, qui doit être encouragé, serait aidé au même niveau qu'actuellement, alors que les autres investissements, seraient modulés à la baisse en fonction des zones. Les subventions sont majorées de 10 % pour les PME.

Les modalités actuelles pour

l'élimination des déchets doivent être revues. L'action sera réorientée vers une aide à l'investissement auprès d'opérateurs permettant le développement du système de collecte.

Niveau des redevances

Le maintien du niveau d'aide de l'agence passe par une augmentation du produit global des redevances. Il est prévu en 3 étapes sur l'ensemble du programme : + 15% en 2007, + 6,5% en 2009 et + 5,5% en 2011, soit 29,2 % par rapport à 2006. Le Comité de bassin et le Conseil d'Administration ont, dans leur ensemble, considéré que ce niveau d'effort était nécessaire pour l'atteinte des objectifs.

Pour la redevance de pollution, l'augmentation intègre le zonage et les paramètres de redevances qui seront modulés en fonction des efforts à faire sur le bassin. Pour éviter les augmentations supérieures à 25 % en 2007, le complément devant se faire en 2008, un système d'écrêtement serait mis en place pour tous les redevables.

L'ensemble des propositions sur les aides et les redevances constitue les hypothèses de la maquette financière. Il a été considéré dans cet équilibre financier, que seuls 90 % des travaux recensés seraient financés.

La maquette issue de ces données montre que la trésorerie de l'agence qui serait déjà déficitaire de 124,4 M € en 2006, le sera de 133,9 M € en 2007 pour atteindre un résultat de - 63,6 M € en 2012.

Ce déséquilibre devrait pouvoir être en partie compensé par des mesures d'ingénierie financière qui sont en cours d'étude.

*DCE : Directive Cadre Européenne
SDAGE : Schéma Directeur
d'Aménagement et de Gestion des Eaux.*

Repères

L'ENGAGEMENT DE PROGRES SANS REPERES

La chimie française a développé volontairement l'outil de l'Engagement de Progrès, issu du programme mondial « Responsible Care » adopté par 52 pays. Cet instrument, dont l'enquête annuelle sur les indicateurs HSE mesure les performances, a trois qualités : recenser des données fournies par les entreprises afin d'apprécier les efforts entrepris en sécurité, environnement et maîtrise énergétique ; faire bénéficier les structures de toutes tailles d'un tableau de bord sur ces thèmes ; enfin permettre à l'organisation professionnelle de défendre de manière efficace et argumentée ses adhérents devant les interlocuteurs régionaux et nationaux.

Cette colonne « Repères », articulée autour de données chiffrées, offre un constat sans équivoque : en 2002, 92% des établissements interrogés avaient répondu, en 2003, 59%, en 2004, 47%. Cette année, 30% des établissements interrogés ont répondu à l'enquête sur les indicateurs 2005. Comment mesurer nos performances et dégager des points de repères face à ce très faible taux de réponse ? Et si nos détracteurs utilisaient notre silence pour entretenir les polémiques sur nos engagements ? Directeurs d'établissement, ne les laissez pas parler faussement en votre nom, adressez-vous sans tarder vos réponses à l'enquête sur les indicateurs HSE.

Au nom de la profession, merci.

Orientation et professionnalisation : outils de l'ascenseur social

**Monsieur
le Ministre,
vous avez dit :**
« orienter et
professionnaliser »

Une bonne orientation : le Village de la Chimie

Le Village de la Chimie fut porté sur les fonds baptismaux par le regretté Pierre Potier, François Guinot, Président de l'Académie des Technologies et Claude Boichot, Doyen des sciences physiques et chimiques fondamentales et appliquées à l'Inspection Générale de l'Education Nationale.

Il permet, en Ile de France, aux entreprises, par l'intermédiaire de leurs professionnels des différents métiers de la chimie (300 provenant de 20 entreprises), de conseiller les jeunes en vue de les orienter vers les fonctions scientifiques et en particulier vers la chimie.

Il permet, d'autre part, aux universitaires (150 enseignants de 22 établissements) de les orienter vers les filières scolaires à privilégier en fonction du choix des métiers.

En 2006, ce sont plus de 6 000 jeunes qui sont venus à la rencontre de la chimie lors du 3^{ème} Village de la Chimie inauguré par le Professeur Armand Lattes, Président de la Fédération Française de Chimie.

Une professionnalisation de l'enseignement supérieur

La grande diversité des métiers de la Chimie nous a conduit à pratiquer, quand nous en avons l'opportunité, un sas entre la vie scolaire et

la vie professionnelle lors de la dernière année des cursus. En 2005-2006, au sein de notre CFA AFI24, ce sont 426 jeunes qui préparent pour le compte de 200 entreprises, 28 diplômes différents dans 15 établissements scolaires et universitaires.

Depuis 10 ans, ce sont 3 298 jeunes qui ont ainsi été formés et qui ont, à plus de 85 %, trouvé un emploi pérenne et totalement adapté à la formation suivie moins d'un an après l'obtention du diplôme.

Une deuxième chance

Afin de satisfaire les besoins en techniciens de nos entreprises alors que les orientations vers les filières correspondantes connaissent un moindre succès, nous nous apprêtons à lancer des actions ciblées en direction des jeunes en situation d'échec universitaire en préparant des formations de type BTS en alternance avec l'AFPA et l'Université.

Sans oublier l'ascenseur social

Pour renforcer l'orientation vers les métiers scientifiques des meilleurs potentiels provenant d'établissements situés en milieux défavorisés, nous nous apprêtons en partenariat avec les Universités, à ce que dès le lycée, ces jeunes puissent être aidés sur le plan financier et surtout soutenus par un couple industriel-universitaire qui les oriente et les conseille en permanence pour leur permettre la meilleure expression de leurs compétences.

REACH : la préparation s'impose

Le règlement européen continue son bon-homme de chemin. Comme nous l'écrivions il y a un an (cf. Le catalyseur n° 49 page 3) ce règlement a poursuivi son mouvement d'élaboration et son adoption aura bien lieu en 2007.

Ce texte, comme tout règlement européen sera d'adoption directe, on peut donc attendre qu'il soit publié pour commencer à s'en préoccuper et prendre conscience des contraintes que cela représente ou bien on peut commencer à s'y préparer. C'est évidemment cette deuxième solution que nous vous conseillons. Même si le texte adopté par le Conseil Européen le 13 décembre 2005 n'est pas bouclé à 100% et si l'UIC continue à développer beaucoup d'énergie pour en atténuer les conséquences et surtout en faciliter la mise en œuvre, des travaux préparatoires sont, d'ores et déjà, à mettre en œuvre.

Des préalables nécessaires

Que vous soyez utilisateurs, producteurs ou importateurs de produits chimiques, ou que vous occupiez plusieurs de ces rôles à la fois, vous serez tenus pour les substances concernées par REACH de déposer un dossier de pré-enregistrement dans un délai de 12 à 18 mois suivant l'adoption du règlement. Ce pré-enregistrement est essentiel pour bénéficier du régime transitoire pour l'enregistrement (3 ans pour les substances de plus de 1 000T/an, 6 ans pour les substances entre 100 et 1 000T/an et 11 ans pour les substances entre 100 et 1T/an). La commission

publiera dans le mois qui suivra l'expiration de la période de pré-enregistrement, la liste des substances qui lui auront été soumises, et les entreprises pourront créer les forums d'échanges pour partager les données et donc leurs coûts d'établissement.

Les questions indispensables

1^{ère} série de question : quelles sont les substances et préparations présentes dans mon entité ? Sont-elles des matières premières ou des substances fabriquées ou importées ? Quelles sont les quantités annuelles fabriquées ou utilisées ? Qui sont mes fournisseurs ? Qui sont mes clients et que font-ils de chacune de mes substances ou de mes préparations ?

2^{ème} question : quels sont les données et les numéros d'identification dont je dispose (n°CAS, n°EINECS, ELINCS, FDS..) ?

3^{ème} question : mes substances sont-elles visées par REACH, doivent-elles être pré-enregistrées ? Sont-elles susceptibles d'être soumises à autorisation ?

4^{ème} question : pour les substances qui seront à enregistrer, et donc à pré-enregistrer, quelles sont les données disponibles sur leurs propriétés intrinsèques ?

REACH, feuilleton à épisodes, touche à sa fin, on amorce la phase de mise en œuvre.

Quelles que soient les évolutions futures du texte notamment sur le détail des données à fournir pour l'enregistrement, sur la façon de prendre en compte les intermédiaires isolés, sur les procédures d'autorisation, sur les règles de partage des données, sur le rôle de l'Agence Européenne, toutes les données de bases dont nous avons parlé précédemment seront indispensables.

Une réforme en ordre de marche

La loi du 4 mai 2004 et les accords de branche qui l'ont complétée ont profondément modifié le paysage de la formation professionnelle. Nous vivons une transformation structurelle

des pratiques de formation qui évoluent d'une logique à dominante collective vers une logique d'individualisation des stratégies, du traitement des demandes et des parcours de formation.

C2P, un OPCA de branche

Face à cette nouvelle complexité, le rôle de l'OPCA est fortement impacté. La segmentation du dispositif de formation en multiples enveloppes, potentiellement complémentaires voire imbriquées, le rôle renforcé des instances des branches professionnelles, amènent l'OPCA à développer son expertise dans plusieurs directions ; la prise en compte des orientations des branches professionnelles – analyse prospective, priorités de formation et d'emploi – les rapports de proximité avec les adhérents, l'optimisation financière et pédagogique des dispositifs.

Les instances de C2P ont pris le parti de positionner l'OPCA en tant que « partenaire » de l'entreprise pour une gestion des solutions les mieux adaptées à ses besoins.

Une offre de service à forte valeur ajoutée

C'est dans ce contexte que se développe une offre de service renouvelée. Une pratique professionnelle centrée sur l'analyse des besoins pour proposer des solutions techniques a valeur ajoutée. Une optimisation des solutions de finance-

ments qui prend sens par la combinaison des ressources multiples en couplant DIF, période de professionnalisation, plan de formation, etc. Une connaissance de l'environnement des prestations de formation pour avoir une meilleure adéquation entre objectifs et résultats. Une mutualisation régionale et nationale pour pouvoir proposer et favoriser l'accès à des prestations collectives qui répondent à de véritables besoins des entreprises et des salariés. Une présence territoriale et une pratique de la gestion de groupe qui permet d'assurer la gestion du plan de formation pour les entreprises à établissement multiples en maillant le réseau tout en proposant à chacun un interlocuteur unique.

L'accompagnement du montage administratif des projets qui reste prioritaire avec un objectif de simplification de la gestion – notamment par la subrogation de paiement – et de limitation du traitement du dossier par l'entreprise.

Les contacts de proximité et la disponibilité

Les chargés de mission de C2P interviennent de plus en plus en amont des choix des entreprises, notamment dans le cadre de la gestion du plan de formation. Cette pratique permet d'anticiper les besoins, d'étudier les meilleures opportunités techniques, financières et pédagogiques. Elle permet aussi de faciliter par la suite le suivi opérationnel des dossiers et l'inévitable adaptation en cours d'année des prévisions initiales. Pour votre OPCA de branche, la réforme de la formation professionnelle, c'est aussi l'adaptation de ses pratiques professionnelles.

Jean-Pierre DELFINO
Directeur des Opérations

brèves

■ 9 et 10 mars 2007 : 4^{ème} Village de la chimie

Depuis sa création, le Village de la Chimie connaît chaque année un succès croissant. Le 4^{ème} Village de la Chimie se tiendra les 9 et 10 mars 2007 au Parc Floral de Paris.

Venez rejoindre les professionnels qui se sont déjà engagés pour parler de votre entreprise, des activités de votre secteur et des métiers de chimistes auprès de collégiens, lycéens et étudiants.

contacts : Valérie CAPELLE - 01 46 53 12 32
v.capelle@uic-idf.fr
Gilles LE MAIRE - 01 46 53 11 83
g.le.maire@uic-idf.fr

■ L'AFPIC Formation au service de la SNCF

L'AFPIC Formation a été retenu par la SNCF pour mobiliser et former, de septembre 2006 à Juin 2008, tout le personnel d'encadrement de l'entreprise publique (15.000 personnes) à la maîtrise du risque chimique, sur la base d'une politique et d'un management de la sécurité déjà existants.

L'AFPIC, reste ainsi fidèle à sa mission qui est d'accompagner par le conseil et la formation les entreprises sur les chemins de la performance dans les disciplines propres à la Chimie.

■ RIS : "Les problématiques des contentieux amiante"

Maître Marie Alice JOURDE du Cabinet La Garanderie et Associés animera la Réunion d'Information Sociale du 11 Septembre 2006 qui aura lieu à 14 H 30 au 14, rue de la République à PUTEAUX sur le thème : « les problématiques des contentieux amiante ».

Contact : m.gary@uic-idf.fr ou 01 46 53 11 85

■ Formation : CCNIC

L'AFPIC Formation organise une formation sur les spécificités de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques le 12 octobre 2006.

Animation : le département social de l'UIC Ile de France
Lieu : Paris La Défense, à l'UIC Ile de France.

Coût : 400 € H.T.
Contact : Jennifer COULON
01 49 03 76 71
j.coulon@afpic.com

■ L'AFPIC Formation et AFI 24 ont déménagé

Le transfert des bureaux de l'AFPIC Formation et de l'AFI 24 a eu lieu le 19 mai dernier. Les nouvelles coordonnées de ces deux organismes de formation sont : Immeuble KUPKA A 18, avenue Hoche 92800 PUTEAUX

Adresse postale : 7 bd Franck Kupka - 92800 Puteaux
AFPIC Formation : 01 49 03 76 70
AFI 24 : 01 49 67 03 00

■ UIC Ile de France : un nouveau Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 23 mai dernier, un nouveau Conseil d'Administration de 22 Administrateurs a été élu sous la présidence de Pierre-Henri MAGUET, il se compose de :

Henri BAQUIAST	BASF France
Michel BELLONCLE	ARKEMA
Jean-Paul BOUTELLIER	P.C.A.S.
Martine BRIDON	S.G.N.
Guy de GAULMYN	S.N.PE
Pierre-Etienne DEHON	DEHON SA
Gérard DEMAN	ADISSEO France
Jean-Paul FAURE	AIR LIQUIDE
Jean-Marc FURGE	DU PONT DE NEMOURS
Pascal GAUTHIER	SARP INDUSTRIES
Bruno HECQUET	JOHNSON DIVERSEY
Roland JAUBERT	CHEMETALL
Philippe LE BLANC	TREDI
Christian LE HEN	COGNIS FRANCE
Hervé LESCENE	SYNAROME
Max MATTIA	RHODIA SERVICES
Dominique MULLER	ORSYMONDE
Jérôme NEBOUT	SASOL France
Arnaud STEIGER	CHR HANSEN
Renaud SPITZ	CLARIANT France
Christian TESSIER	BAYER SA

"Le catalyseur", lettre d'information de l'UIC Ile de France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex.

Directeur de la publication :
Gérald LEHMANN : 01 46 53 12 29
Rédacteur en chef :
Gilles le MAIRE : 01 46 53 11 83
Secrétaire de rédaction :
Anne DELARGILLIERE : 01 46 53 11 80
Maquette et réalisation : VEGA